

# AVIS DE CONCOURS

## CONCOURS **INTERNE** DE RECRUTEMENT **D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE 1ERE CLASSE** DES SERVICES DECONCENTRES DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE **SESSION 2010**



Un adjoint administratif exerce des tâches administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de règlements administratifs. Les titulaires du corps ont vocation à exercer au sein de l'administration centrale, dans les services déconcentrés (rectorats d'académie) et dans les établissements d'enseignement. Il peuvent se voir confier des fonctions de secrétariat ou de gestion dans un collège, un lycée ou un établissement d'enseignement supérieur, comme dans une structure administrative du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ou du ministère des sports.

### **CONDITIONS D'ACCES :**

#### 1. Conditions générales

Pour vous inscrire vous devez au plus tard le jour de l'épreuve écrite d'admissibilité :

- posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un autre Etat membre de la Communauté Européenne ou partie à l'accord sur l'espace économique européen
- jouir de vos droits civiques,
- ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- être en position régulière au regard des obligations du service national.
- justifier des conditions d'aptitude physique requises.

#### 2. Conditions particulières

##### **Condition de qualité**

Le concours est ouvert aux fonctionnaires ou agents non titulaires de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière qui sont en position d'activité, de détachement ou de congé parental. Cette condition s'apprécie à la date de l'épreuve écrite d'admissibilité du concours.

##### **Condition de services**

Les candidats doivent justifier d'au moins une année de services civils effectifs au 1er janvier de l'année du concours.

##### **Peuvent être pris en compte :**

- Tous les services effectués en qualité d'agent public c'est-à-dire en qualité de fonctionnaire ou agent non titulaire de droit public relevant de l'une des trois fonctions publiques (fonction publique de l'Etat, fonction publique territoriale, fonction publique hospitalière).
- les périodes de congés

S'agissant d'une ancienneté de services civils, le service national et les services militaires ne peuvent en revanche être pris en compte.

**NOMBRE D'EMPLOIS** : sera communiqué ultérieurement

**AFFECTATION** : postes à pourvoir sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie

**L'INSCRIPTION** s'effectue **EXCLUSIVEMENT** PAR INTERNET en 1 PHASE à l'adresse suivante :

<https://ocean.ac-noumea.nc/inscrinteATE>

Les inscriptions sont enregistrées du **mardi 23 février 2010 à partir de 12h au jeudi 18 mars 2010 avant 17h (heures de Paris).**



**AUCUNE INSCRIPTION HORS DELAI NE POURRA ETRE PRISE EN CONSIDERATION**

### **DATES PREVISIONNELLES DES EPREUVES :**

Epreuves d'admissibilité : Mai - juin 2010  
Epreuves d'admission : Août – septembre 2010

### **RENSEIGNEMENTS :**

<http://www.education.gouv.fr/siac3>

<http://www.ac-noumea.nc>